

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FEVES



Orientations d'Aménagement et de Programmation – Volet thématique

APPROBATION DU P.L.U. PAR D.C.M.
DU 2 OCTOBRE 2017

5.1

Atelier A4 architecture et urbanisme durables

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél : 03 87 76 02 32 – Fax : 03 87 74 82 31
Web : www.atelier-a4.fr – E-mail : nvc@atelier-a4.fr

METIS Ingénierie

Christelle Stupka - Sociologue
5 rue du Moulin - 57320 EBERSVILLER
Tel : 06 13 83 44 32 - christellestupka@gmail.com

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FEVES

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

Nom de la commune	S C O T	P o p u l a t i o n	S u p e r f i c i e	Événement	DGD	O b s	Prescription	Arrêt	Arrêté Enquête Publique	Début	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire	Abrogation Caducité ou Annulation T.A.	Transfert Compétenc e L_R 422- 1 suivants
FEVES	1	988	480	Données de base												
FEVES	1			Elaboration POS/PLU			22/12/72		-	20/11/80	19/12/80		12/06/1981	31/07/1981		01/04/1984
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									30/09/1983			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									11/07/1984			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									05/06/1987			
FEVES	1			Modification POS/PLU									18/10/1988			
FEVES	1			Modification POS/PLU									20/09/1990			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									25/03/1991			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									11/04/1996			
FEVES	1			Révision POS/PLU			28/05/93	02/12/94	02/10/95	06/11/95	05/12/95	03/05/96	03/06/1996			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									10/06/1996			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									30/09/1997			
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									18/06/2001			
FEVES	1			Modification POS/PLU									31/08/2001			
FEVES	1			Modification POS/PLU									04/07/2003			
FEVES	1			Modification POS/PLU									21/09/2006			
FEVES	1			Révision POS/PLU			28/04/03	30/10/06	23/07/07	20/08/07	20/09/07	-	12/11/2007	-	23/11/2012	
FEVES	1			Mise à Jour POS/PLU									22/03/2010			
FEVES	1			Modification POS/PLU									12/07/2010			
FEVES	1			Modification Simplifiée POS/PLU									09/12/2010			
FEVES	1			Modification POS/PLU									27/06/2011			
FEVES	1			Révision Simplifiée POS/PLU			28/01/04						-			
FEVES	1			Modification POS/PLU			-		10/10/11	02/11/11	03/12/11	12/12/11	19/12/2011	23/12/2011		
FEVES	1			Révision POS/PLU	2013		27/02/13	-	-	-	-	-	-			
FEVES	1			Mise/compatibilité - Déclar. projet			27/02/13		07/06/13	26/06/13	29/07/13	22/08/13	09/09/2013	13/09/2013		
FEVES	1			Modification POS/PLU			23/04/13		07/06/13	26/06/13	29/07/13	22/08/13	09/09/2013	14/10/2013		
FEVES	1			Modification Simplifiée POS/PLU			29/04/14									
FEVES	1			Révision POS/PLU	-		20/10/14	14/11/16								

P R E A M B U L E

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation viennent en complément du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Elles visent à fixer des orientations plus précises sur certains sites ou certaines thématiques.

La commune de Fèves a fait le choix **d'allier développement urbain et démographique avec le respect de l'environnement naturel, écologique et paysager** en confortant notamment la trame verte et bleue sur son territoire. Cela passe par différents objectifs comme par exemple la préservation de l'intégrité des boisements situés à l'Ouest du ban communal, la préservation voir la reconstitution de petits corridors écologiques ou encore la valorisation des éléments naturels qui constituent une richesse paysagère (voir enjeux n°1 du PADD).

De plus, approuvé le 20 novembre 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), fixe des orientations et des objectifs à l'échelle d'un territoire de sept structures intercommunales. Ces orientations et objectifs sont en grande partie déclinés à l'échelle communale afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du périmètre, et ce, sur de nombreuses thématiques. **La conservation de la trame verte et bleue existante, l'effacement des ruptures physiques, la valorisation des ressources ainsi que la préservation du patrimoine et des paysagers occupent une place importante au sein de la stratégie du SCoTAM.**

Par conséquent, située à flanc de coteaux, la richesse paysagère de la commune de Fèves justifie la réalisation d'une OAP thématique sur **la préservation des structures paysagères verticales naturelles (Ripisylve, végétation linéaire (haies et alignement d'arbres), arbres isolés et vergers)**. Ces dernières sont d'autant plus intéressantes (paysagèrement et biologiquement) qu'elles s'insèrent dans une mosaïque de milieux herbacés. L'objectif de ce document est :

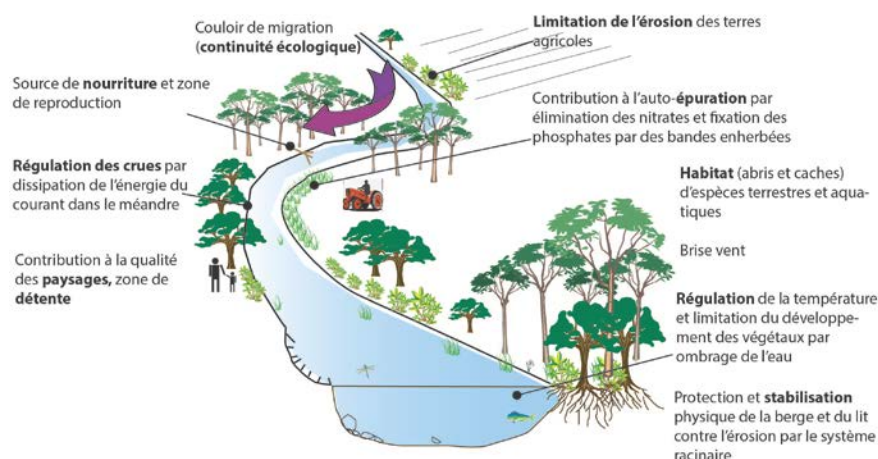
- De repérer les éléments qui composent ces structures,
- De définir les recommandations afin de les préserver,
- D'exposer des pistes pour l'entretien et la valorisation.

Il conviendra, si possible, de prendre en compte ces éléments dans les projets d'aménagements de la commune et de mener une politique volontariste pour leur préservation et leur valorisation.

La ripisylve

Intérêts

Composée d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux ou encore de végétation herbacée, la ripisylve longe les cours d'eau et est un élément important dans la trame verte et bleue. Ses intérêts sont multiples :



Source : www.cc-comtedeprovence.fr

Localisation

A Fèves, la ripisylve est présente majoritairement le long du ruisseau de Fèves qui est le plus important cours d'eau de la commune. Toutefois, canalisé sur son tiers Ouest, seule sa partie Est est bordée par de la végétation.

Le second cours d'eau de la commune, le ruisseau du Fond de Billeron, traverse l'extrémité Ouest de la commune. La ripisylve y est moins présente et visible que le long du ruisseau de Fèves étant donné qu'il longe en grande partie la RD 52 et se fond au milieu des boisements.

Recommandations

Préserver

Limiter les constructions pouvant affecter la ripisylve

Veiller à la bonne application du contexte réglementaire ; les interventions dans les cours d'eau sont soumises à déclaration ou autorisation.

Entretien¹

L'entretien passe par l'enlèvement des embâcles de manière manuelle si possible. En cas de fort envahissement par les saules des interventions mécaniques peuvent ponctuellement avoir lieu en respectant les procédures prévues par la réglementation.

Pour l'entretien des végétaux, privilégier la période de repos végétatif se situant entre la mi-octobre et la mi-avril.

Les périodes d'entretien devront, si possible, se faire en dehors de la période de début février à fin juin si présence de colonies de hérons arboricoles, castors ou loutres.

Valoriser

Dans son PADD, la commune souhaite réaliser un cheminement doux le long du ruisseau de Fèves, entre le lotissement « Le Domaine du Grand Pré » et la future zone d'extension à long terme (2AU). Cela a pour objectif de valoriser et conforter la ripisylve. Il serait dès lors intéressant de favoriser l'utilisation d'essences locales et limiter l'utilisation d'espèces invasives².

Les arbres isolés

Intérêts

Propre à chaque région, les arbres isolés sont des témoins de l'histoire agraire du territoire. Ils sont également la mémoire d'ancien boisement ou des pratiques des habitants et des agriculteurs. Leurs intérêts sont divers :

- Mise en valeur du paysage et valorisation historique et culturelle des espaces,
- Production ponctuelle (châtaigne, noix,...),
- Ombrage pour les animaux,
- Relais pour la faune au sein des continuités écologiques végétales,
- Stockage de carbone atmosphérique,
- Supports de nidification et d'alimentation pour certains oiseaux,
- ...



Localisation

A Fèves, les arbres isolés sont situés en périphérie des cœurs de village anciens au sein de jardins ou d'anciens vergers situés en fond de parcelles. De nombreux arbres isolés sont également localisés à l'Ouest de la rue Cotré, là où se trouvent des vergers entretenus et abandonnés. De même, on retrouve cette situation dans le « poumon vert » central de la commune.

Enfin, des arbres ponctuent le paysage prairial et agricole au sud du lotissement « le Prayon ». A l'Est de la RD 652, les arbres isolés ont tous disparus, laissant place à de vastes espaces agricoles avec peu d'éléments boisés.

Recommandations

Préserver

Mener une politique volontariste pour limiter la coupe des arbres dans un bon état sanitaire et le travail du sol à moins de 3 m du tronc.

Dans le cadre d'aménagement « naturel » (exemple : parc communal), limiter l'abatage d'arbre si possible.

Entretenir

Mener une politique volontariste pour le renouvellement des arbres morts (certains pouvant être préservés pour la biodiversité) et pour l'entretien régulier de ceux qui sont en bon état sanitaire.

Sur les propriétés communales, si possible, veiller au bon entretien (élagage adapté³, mise en place de tuteur,...) des arbres existants. Cela pourrait, éventuellement, passer par une convention de mise à disposition des terrains à des associations.

Valoriser

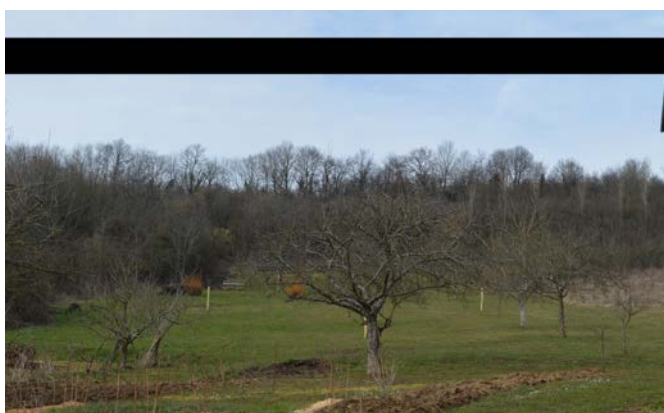
Dans le cadre de la réalisation du futur parc municipal et de la valorisation des sentiers piétons, analyser la possibilité de planter de nouveaux arbres d'essences locales, non-allergènes et diversifiées⁴.

Les vergers

Intérêts

Les vergers sont des témoins de l'histoire du village. Souvent situés en périphérie directe du tissu villageois, ils participaient pleinement à la vie de la commune. Aujourd'hui, nombreux sont les vergers abandonnés en raison du manque de temps ou d'intérêt, de problème de santé, de décès... . Pourtant, en plus de leur intérêt agronomique reconnu, ces derniers en ont bien d'autres :

- Composante emblématique qui structure le paysage local,
- Intérêt écologique important en raison des micro-habitats offerts par les ensembles d'arbres,
- Richesse floristique des strates herbacées,
- Espace de promenade, de découverte et de convivialité,
- Multiplication des secteurs et des variétés pour les insectes butineurs,
- ...



Localisation

Les nombreux vergers de Fèves se trouvent en périphérie du noyau villageois. Cette situation est typique de l'organisation ancienne du territoire (maisons-jardins-vergers-milieu agricole ou naturel). Toutefois, aujourd'hui une multitude de vergers sont abandonnés et notamment sur le flanc de coteaux à l'arrière de l'église de la Nativité de Notre Dame. Cette situation se répète entre la rue du Quaraille et la limite communale ou encore dans le poumon vert central. Quelques vergers sont entretenus de manière dispersée mais toujours autour du noyau villageois.

Recommandations

Préserver

Eviter leur disparition en favorisant les pratiques permettant de justifier leur conservation et favoriser leur maintien dans le cadre de la création de marge en bordure de forêt.

Si la commune possède des terrains occupés par des vergers, limiter l'abatage des arbres.

Entretien

Si la commune possède des terrains occupés par des vergers, limiter, si possible, leur enfrichement en faisant appel à des associations (par exemple) ou en menant des opérations d'entretien.

Valoriser

Suivant les actions établies dans le PADD, mettre en valeur les vergers en partie haute du « poumon vert » via des acquisitions foncières, des partenariats et éventuellement des animations réalisées par des associations.

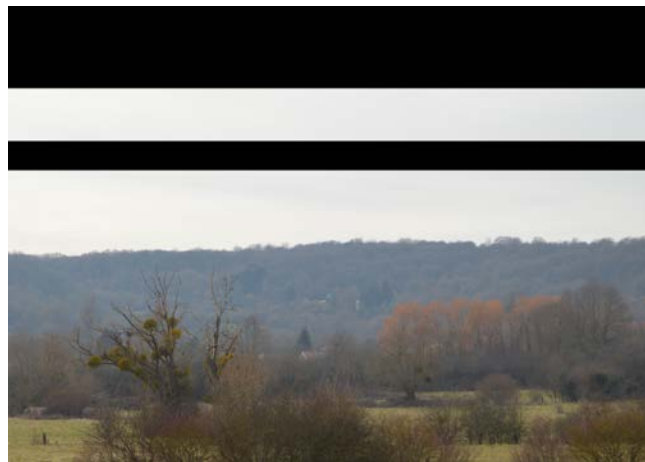
Etudier la possibilité d'implanter des panneaux explicatifs sur les vergers le long des sentiers piétons à valoriser affichés dans le PADD.

La végétation linéaire : haies et alignement d'arbres

Intérêt

Les haies additionnées aux arbres, permettant notamment à l'Homme de séparer deux espaces. Toutefois, aujourd'hui elles tendent à disparaître en raison des pratiques agricoles intensives. Trop souvent, leurs intérêts sont oubliés :

- Atout majeur pour les cultures : La haie fabrique de l'humus qui est un engrais naturel
- Un brise vent-idéal pour limiter l'érosion mécanique des sols
- Protection du sol contre les maladies véhiculées par les vents
- Refuge pour la faune contre la prédation ou les intempéries
- Corridor écologique
- Structure le paysage en apportant du volume
- De véritables abris pour les auxiliaires de cultures⁵
- ...



Localisation

A Fèves, la végétation linéaire (haies et alignements d'arbres) est localisée au cœur des vergers et en limite des milieux prairiaux. A l'Est, elles forment la limite entre les prairies et les zones cultivées formant ainsi une barrière visuelle de qualité. Elles occupent la même fonction en périphérie des équipements sportifs de football. Les champs sont presque totalement ouverts, les haies disparaissent progressivement.

Recommandations

Préserver

Eviter leur disparition en favorisant les pratiques et usages qui permettent leur conservation.

S'appuyer sur la Politique Agricole Commune qui impose à certains exploitants de maintenir ou d'établir des Surfaces d'Intérêt Ecologique (haies, bandes enherbées...) sur l'équivalent d'au moins 5% de leur surface en terres arables⁶.

Entretien

Si la commune possède des terrains occupés par de la végétation linéaire, tailler et supprimer les sujets morts (certains pouvant être préservés pour la biodiversité).

Valoriser

Dans le cadre de l'aménagement du parc municipal, limiter si possible, la coupe totale de la végétation linéaire et étudier la possibilité de préserver certains éléments paysagers.

Dans le cadre des actions prévues dans le PADD, planter des haies végétales d'essences locales le long de la voie verte à l'arrière des parcelles longeant l'ancien chemin rural dit « du Pâtural ».

Notes complémentaires

¹ : Pour l'entretien de la ripisylve, il est possible de se référer au document d'accompagnement n°10 « Guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques dans les districts «Rhin» et «Meuse et Sambre» du SDAGE 2010-2015 de novembre 2009.

Le document est en téléchargement libre sur le site Internet :

<http://www.eau-rhin-meuse.fr/sdage20102015>

² : L'implantation des espèces invasives, de manière volontaire ou non, par l'Homme est à l'origine d'un déséquilibre dans les écosystèmes. Ces espèces végétales qui prolifèrent de manière plus ou moins rapide sont à l'origine de la destruction d'habitats et de la régression de la biodiversité. La région est particulièrement touchée par un certains nombres d'espèces comme :

- La berce du Caucase,
- La balsamine de l'Himalaya,
- La renouée du Japon.

Pour plus d'information et notamment pour avoir une liste plus exhaustive des espèces invasives, il est possible de se référer au Tome 1 « Guide pratique : Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France » édité par les Parcs naturels régionaux de Lorraine, des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord ».

Le document est en téléchargement libre sur le site Internet :

<http://www.parc-vosges-nord.fr>

³ : Pour l'entretien des arbres et des haies, il est possible de se référer à la page 40 du guide «Des arbres et des arbustes pour la Lorraine » réalisé par le Parc naturel des Vosges du Nord.

Le document est en téléchargement libre sur le site Internet :

<http://www.parc-vosges-nord.fr>

⁴ : Pour plus d'information, il est possible de se référer au Tome 1 « Guide pratique : Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France » édité par les Parcs naturels régionaux de Lorraine, des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord ».

Le document est en téléchargement libre sur le site Internet :

<http://www.parc-vosges-nord.fr>

⁵ : Les auxiliaires de cultures se définissent comme des êtres vivants (insectes, araignées, oiseaux, ...) qui détruisent les ravageurs et atténuent leurs impacts. En préservant, voire en développant, les abris pour ces espèces à proximité des zones de cultures, il est donc possible d'organiser une « lutte biologique » contre certains parasites ou micro-organismes néfastes (bactéries, champignons,...).

⁶ : Se référer à la fiche des surfaces d'intérêt écologique consultable sur le site internet :

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/150209_fiche-sie_cle49c446.pdf